

BUDGET DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PREAMBULE

La Commission chargée de l'étude du budget 2016 était constituée de Mme Anne-Catherine AUBERT de Morges et MM. Emile TASEV de Lully et Stéphane DEMIERRE d'Aclens. Mme Aleksandra CAPRARO de Chigny et M. Cédric FAVRE de Morges étaient absents.

La Commission s'est réunie le 25 août 2015 à la nouvelle salle de réunion de l'ASIME à Beausobre (Morges) en présence de Mme Isabelle Bonvin, présidente, et Mme Marlise Holzer de l'ASIME, ainsi que de M. Marc Johannot, Directeur administratif de l'ASIME.

Elle s'est réunie une 2^{ème} fois le 10 septembre 2015 à la salle de la municipalité d'Aclens.

2 DISCUSSION

Les membres présents ont eu une présentation claire et approfondie du budget de notre association.

Nous avons pu constater que le budget proposé à votre approbation est en baisse de 1.5% par rapport au budget 2015, soit de CHF 171'737.--. Cette diminution est due principalement à la baisse de la location des locaux scolaires, ce qui permet, entre autre, de baisser le coût moyen par élève de CHF 60.-- pour se situer à CHF 4'388.--.

Suite à la demande de la commission du Budget de l'année dernière, concernant la disparité du calcul du coût des locaux, M. Johannot a établi de manière très précise un barème de calcul qui sert de base pour déterminer ce montant. Ce nouveau barème nous a été documenté et largement expliqué. Pour rappel le coût des locaux représente 80.1% des charges du présent budget. La commission remercie M. Johannot et son staff pour cet exhaustif et excellent travail.

La commission s'interroge sur la possibilité de revoir dans un proche avenir, certains paramètres du barème de calcul du coût des locaux, tels que, entre autre, l'index de base et le taux d'intérêt.

Monsieur Johannot nous a commenté tous les postes du budget à notre entière satisfaction. Il a poursuivi l'adaptation du plan comptable pour plus de transparence. (Différents postes ont été soit scindés, soit réunis).

3 CONCLUSION

La commission salue l'effort fourni par le comité de direction pour l'élaboration de ce budget clair et transparent. Nous avons constaté que le budget 2016 est parfaitement conforme. Par conséquent, nous ne pouvons que vous encourager à l'adopter.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME

- vu le préavis du Comité directeur,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

D'adopter le budget ordinaire de l'ASIME pour l'exercice 2016 présentant des charges de CHF 11'345'084.--.

Les commissaires Anne-Catherine Aubert, Emile Tasev et

Le rapporteur Stéphane Demierre.